



TEIGNOUSE'S CUP

Inter série Skiffs - Inter séries Dériveur Double- Open Skiff
GRADE 5A et 4
7 et 8 mai 2022 à Quiberon

INSTRUCTIONS DE COURSE

1- REGLES

1-1. La régata sera régie par :

- Les règles de courses à la Voile (RCV) 2021 –2024.
- Les prescriptions nationales et les règlements fédéraux.
- Les règles techniques et de sécurité des supports à foils.
- Les présentes instructions de course avec les annexes.
- Le règlement sportif de la Ligue Bretagne.

2- AVIS AUX CONCURRENTS

2-1. **Information** : Les documents officiels, les instructions de course, leurs modifications et toutes les notifications, y compris les convocations et décisions du Comité de réclamation seront communiquées sur le site internet l'ASN Quiberon sur la page de l'événement :

<https://www.asnquiberon.com/la-teignouse-cup-2022/>

Cela tiendra lieu de notification officielle pour chaque concurrent, lequel devra consulter le site avant et après chaque course.

3- MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

3-1. **Horaire** : Lorsqu'une modification entrera en vigueur le jour même de sa notification, elle devra être affichée une heure et 30 minutes, au moins, avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour.

3-2. **Modifications au programme des courses** : Toute modification au programme de course devra être notifiée aux concurrents, au plus tard avant 20h la veille de son entrée en vigueur ou à l'heure limite de dépôt des réclamations, si celle-ci est plus tardive.

4- SIGNAUX FAITS A TERRE

4-1. **Les signaux faits à terre** seront envoyés au mât de pavillon situé devant le bâtiment de l'ASN Quiberon.

4-2. **Le pavillon « Aperçu »** envoyé avec deux signaux sonores (un signal lors de l'affalée) signifie : « la course est retardée ». Les bateaux doivent rester à terre, (ceci modifie Signaux de course).

Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes après l'affalée du pavillon « Aperçu ».

4-3. **Les équipements individuels de flottabilité** doivent être portés à tout moment sur l'eau. Ceci modifie la RCV 40. (Voir IC 12-5)

5- PROGRAMMES DES COURSES

5-1. Premier départ et briefing coureurs :

- le 7 mai : - briefing coureurs à 12h
- heure du premier signal d'avertissement à 13h00.
- le 8 mai : - briefing coureurs à 9h45
- heure du premier signal d'avertissement à 10H30.

5-2. Dernier départ :

- le 8 mai : aucun signal d'avertissement ne sera envoyé après 15h30

5-3. Remise des prix :

- le 8 mai le plus tôt possible après la dernière course.

6- PAVILLONS DE CLASSE

Classe SKIFF (inter-série) : un PAVILLON JAUNE
Classe DERIVEUR (inter-série) : une PAVILLON ROSE
Classe OPEN SKIFF : un PAVILLON OPEN SKIFF

7- ZONE DE COURSE

Baie de Quiberon devant l'ASN Quiberon

8- PARCOURS

Les parcours sont définis dans l'annexe parcours.

8-1. Le cap compas approximatif de la première marque sera, si possible, affiché sur un tableau à l'arrière du bateau du comité de course avant le signal d'avertissement.

8-2. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer (numéro du parcours ou RAID) sur un tableau à l'arrière du bateau comité de course.

8-3. Parcours RAID

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9- MARQUES

Les marques de parcours sont définies dans l'annexe parcours.

10- DEPART

10-1. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

10-2. Les départs seront donnés en application de la règle 26

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Minutes avant le signal de départ</i>
Avertissement	Hissée du ou des Pavillons de classe ; Un signal sonore	5
Préparatoire	Hissée du Pavillon : P, ou I, ou U ou noir ; Un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire ; Un signal sonore long	1
Départ	Amenée du ou (des) pavillon(s) de classe ; Un signal sonore	0

10-3. La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ définie au § 9 à l'extrémité bâbord.

10-4. Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ et se tenir en dessous de la ligne et de ses prolongements

10-5. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.

11- ARRIVEE

11.1 Ligne d'arrivée est matérialisée par le mât arborant un pavillon BLEU sur un bateau du comité de course à bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée côté tribord, définie au § 9.

12- SYSTEME DE PENALITE.

12-1. Pour le groupe inter-série SKIFF, un bateau qui toucherait, effleurerait une marque autre qu'un bateau du comité de course à poste, **à condition de ne pas s'y tenir ou la déplacer**, et que cette marque ne soit ni une marque de départ, ni une marque d'arrivée, et qui passe du côté requis de cette marque, n'enfreint pas la règle 31. Ceci modifie la RCV 31 uniquement pour le groupe inter-série SKIFF.

- 12-2. Pour les SKIFFS (rond skiff) uniquement la RCV 44.1** est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour un virement et un empannage.
- 12-3.** L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 12-3.1** La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 12-3.2** La RCV P2.3 ne s'applique pas, et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 12-3.3** Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ. (DP)
- 12-4. Si le jury observe une infraction à l'IC 16.3 "utilisation du bout dehors"** il pourra pénaliser le bateau par un coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau. Le bateau désigné devra effectuer une pénalité de 1 tour (un virement et un empannage) selon RCV 44.2 .
Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié sans instruction.
- 12-5. Action du jury sur l'eau.**
- d) L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation (RCV 62.1), une demande de réouverture (RCV 66) ou un appel (RCV 70).
 - e) Le bateau jury peut se positionner en tout point de la zone de course. La position ne peut donner lieu à une demande de réparation.
 - f) La procédure normale de réclamation d'un bateau, du comité de course ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

13-TEMPS LIMITES

- 13-1. Pour les parcours construits :**
- 13.2.** Le temps cible est de 30 minutes.
- 13-3.** Le temps limite au premier voilier pour finir la course est de 60 minutes.
- 13-4.** Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans les 30 minutes, après l'arrivée du premier de sa série sont classés "DNF". Ceci modifie la règle 35 et la A 4.2 des RCV.
- 13-5. Pour les Raids :**
- 13.6.** Il n'y a pas de temps limite pour finir pour le 1^{er} voilier et les voiliers qui finiront plus de 45 minutes après l'arrivée du 1^{er} de leur série seront classés DNF. Ceci modifie la règle 35 et la A 4.2 des RCV.

14- RECLAMATIONS

- 14-1.** Les réclamations doivent être écrites sur les imprimés disponibles au secrétariat de course et déposées dans le temps limite de réclamation.
- 14-2.** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que le dernier bateau de sa classe ait fini la dernière course du jour.
- 14-3.** Instructions immédiates : " Avec l'accord de toutes les parties, l'instruction d'une réclamation ou d'une réparation pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage de celles-ci, dès lors quelles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies".
- 14-4.** Les convocations seront communiquées sur la page de l'événement (tableau officiel virtuel) dans les 30 minutes suivant l'heure limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont « parties » ou appelés en témoin.
Les instructions auront lieu au local du comité de réclamation.
- 14-5.** Les avis de réclamations du comité de course ou du comité de protestations seront communiquées sur la page de l'événement (tableau officiel virtuel) pour informer les concurrents en application de la règle 61.1.
- 14.6.** Le dernier jour de la régata les demandes de réparation ou les réclamations doivent être déposées au plus tard 30 minutes après que le dernier bateau de chaque classe ait fini la dernière course du jour ou après que le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jours, selon ce qui est le plus tardif. Cela modifie les RCV 62.2 et 66

15- CLASSEMENT

On utilise pour cette régata, le système de points à minima.

15-1. Le nombre de courses nécessaires pour valider l'épreuve est de 1

15-2. Courses retirées :

Si au moins 4 courses de validées : 1 retirée

Si au moins 9 courses de validées : 2 retirées

15-3. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

15.4. Les classements suivants seront établis :

- Inter-série Skiffs
- Inter-série dériveurs doubles
- RS FEVA

15.5. Le système de rating de la FFVoile sera utilisé pour établir les classements de la Teignouse's Cup, et remonter les résultats sur le site fédéral

16- SECURITE

16-1. Pour assurer la sécurité des concurrents, l'organisateur doit connaître en permanence la liste des numéros des bateaux sur l'eau. Les concurrents doivent émarger sur la liste des inscrits, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

Attention : la confirmation d'inscription ne fera pas acte d'émargement DEPART

La liste d'émargement sera à disposition devant l'accueil de l'ASN Quiberon 1 heure avant le 1^{er} signal d'avertissement.

L'émargement au départ est clos au moment du départ de la course.

Le délai de fermeture de la liste d'émargement au retour à terre est de 45mn après l'arrivée du dernier ou après l'échéance du temps limite de la manche considérée.

L'absence de signature au départ entraînera une pénalité de 10 % sans instruction du nombre des inscrits à la première course du jour. L'absence de signature au retour entraînera une pénalité sans instruction de 10 % du nombre des inscrits à la dernière course du jour. Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.

16-2. Abandons : tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau comité de course et sur la feuille d'émargement dès son retour à terre.

Chaque concurrent doit noter sur la liste d'émargement retour : abandonne

16-3. Utilisation du Bout dehors :

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker. (Voir 12.4).

16-4. Port du gilet de sauvetage obligatoire. Ce gilet doit être capelé.

Si un coureur ne porte pas son gilet il sera pénalisé de **2 points** sans instruction, cette pénalité sera appliquée à la course la plus proche de la constatation de l'infraction. (Voir IC 4.3)

17- REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

17-1. Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du Comité de Course.

17-2. Les remplacements de matériel doivent être limités aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités. La décision est soumise à l'autorisation du comité de course.

19- BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels arborent un pavillon ASN Quiberon. Le bateau comité course est identifié par un pavillon ASN Quiberon.

Le bateau jury arborera le pavillon jaune marqué « JURY ».

20- DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelques moments que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la TEIGNOUSE'S CUP auquel il participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la-dite épreuve.

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Gwen LE ROY et adjoint : Frédéric COIFFARD

Président du Comité de Course : Guy TOUREAUX et adjoint : Christian JOZAN

Président du Jury : Laurent REMY